



Enfant maltraité et tout retourne sur la mere aidez moi svp?

Par **melanieharnois**, le **03/03/2008** à **18:17**

résumé de l'histoire: je suis mère d'un enfant de 3 ans et séparé. Le père a une conjointe et on a la garde partagé. Un jour, la responsable de la garderie de mon garçon appelle la D.P.J car mon fils a une violente blessure au visage et une enquête est en route car mon garçon déclare que la conjointe du père aurait frappé mon fils au visage. La D.P.J prend en charge le dossier avec un enquêteur de police. Pendant que l'enquête se fait, la D.P.J fais signer à moi et au père un document de mesure temporaire qui dit que j'ai la garde complète le temps déterminé à un mois seulement ce qui après un mois ce document n'est plus valide et le père si l'enquête n'est pas terminée peu reprendre notre fils à son domicile même si sa conjointe est encore sous enquête. Après ce mois terminer, l'enquête n'est pas terminée donc j'ai décidé de demander en jugement interdire la garde de mon fils pour ne pas qu'il soit en contact avec marlene pour sa sécurité parce que le document de la D.P.J n'est plus valide. La cour donne son verdict: on conserve la garde partagé sous condition que le père ne laisse jamais sans surveillance notre fils avec sa conjointe et le père a changé ses heures de travail pour lui permettre d'être toujours avec lui sans être laissé seul avec marlene. Après deux mois l'enquête se termine et comme les preuves ne sont pas hors de tout doute, la conjointe du père n'est pas accusée. Alors je décide de signer avec le père un consentement à jugement qu'il refuse sous prétexte de me poursuivre au petite créance pour les frais d'avocat que cela a engendré. J'offre enfin la médiation sans succès car il refuse aussi et refuse un désistement sans frais. Ma question: Est ce que je dois signer selon vous un désistement avec frais qui me donne un montant de 181.00 dollars canadien ou non? et il veut ensuite me poursuivre au petite créance ...ce qui engendra beaucoup de frais. Quelle est ma position moi qui a voulu le bien être de mon fils et sa sécurité. Si je vais en procès je vais perdre la demande de garde exclusive puisqu'elle n'est pas accusée et je pourrais avoir d'autres frais à payer ...!?! J'ai vraiment besoin de conseil car mon avocate veut que je signe un désistement avec frais et

me dit que cela me nuira pas aux petites créances est ce exact? aidez moi car j'ai plus de grand délais de disponible et je connais pas assez bien la loi. La raison pour laquelle le père agit ainsi c'est qu'il la croit non responsable et la loi, bien sûr, manque de preuve hors de tout doute. aidez moi svp